

# L'apprentissage est valorisé dans l'immobilier

**Philippe Angelozzi**  
Secrétaire général  
de l'USPI Genève



L'immobilier est un domaine passionnant. De nombreux chemins mènent aux différents métiers qui le composent. L'USPI Genève est convaincue que, pour garantir des prestations de haute qualité, toute entreprise doit pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs compétents, formés et au bénéfice de connaissances spécialisées.

La filière de l'apprentissage est l'une des clés du succès de l'économie suisse en général. Elle constitue une possible porte d'entrée dans les métiers de l'immobilier. Or, à Genève, seul un faible pourcentage d'élèves emprunte directement la voie de l'apprentissage en quittant le Cycle d'orientation.

La formation d'employé(e) de commerce auprès d'une régie permet d'ac-

quérir des connaissances et des compétences pratiques relatives au secteur immobilier. Dès la 2e année, les apprentis employés de commerce suivent des cours spécifiques à la branche immobilière. Ils reçoivent ainsi une formation pratique qui leur donne accès à de nombreux métiers. Au terme du cursus, les diplômés disposent de solides connaissances dans le domaine de l'immobilier ainsi que d'une première expérience professionnelle.

L'apprentissage constitue une excellente base pour poursuivre une carrière. Cette formation permet l'accès aux brevets fédéraux (gérant d'immeubles, experts en estimation immobilière, courtier en immeubles, promoteur immobilier) très reconnus et demandés dans le secteur. De plus, de nombreuses autres possibilités de perfectionnement existent grâce à la formation continue dispensée par l'Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles (APGCI) et par CGI Conseils.

Pour les candidats à l'apprentissage d'employé(e) de commerce en immobi-

lier, des tests d'aptitudes sont organisés chaque année afin de proposer aux entreprises en recherche d'apprentis des candidats qui auront préalablement satisfait les tests écrits (tests EVA), ainsi que les entretiens de motivation.

Les tests EVA, organisés par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), constituent la première étape de la sélection, à savoir des tests écrits portant sur les connaissances en français, mathématiques et anglais. La seconde étape se concrétise, pour les candidats sélectionnés, par des entretiens avec des professionnels de l'immobilier.

Les personnes intéressées par cette formation peuvent télécharger le bulletin d'inscription sur le site: [www.apgci.ch](http://www.apgci.ch). Pour la rentrée de 2017, le délai d'inscription est fixé au 27 janvier 2017.

\* Union suisse des professionnels de l'immobilier

[www.uspi-geneve.ch](http://www.uspi-geneve.ch)

